

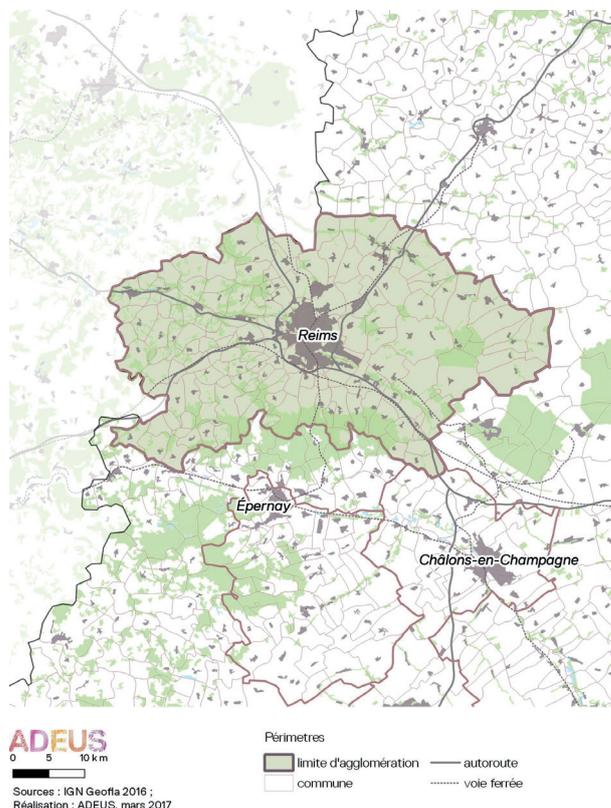
Communauté urbaine du Grand Reims

Portrait d'agglomération

DATES CLÉS

- 1^{er} janvier 2017 : création de la Communauté urbaine du Grand Reims
- Présidente Catherine Vautrin

	Population	Nombre de communes	Superficie (km ²)
Communauté urbaine du Grand Reims	291 958	143	1416
Aire urbaine (2013)	319 059	232	2 382,9
SCoT	288 705	126	1 301,8



COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS

Développement territorial

- Développement et promotion économique et touristique
- Habitat (PLH, OPAH, Contrat de Ville)
- Aménagement de l'espace (SCoT, PLU, ZAC)
- Transports publics
- Constitution de réserves foncières
- Archéologie

Services à la population

- Enseignement supérieur et recherche
- Grands équipements et équipements de proximité
- Scolaire, péri et extra
- Enfance et jeunesse
- Jardins familiaux
- Secours incendie
- Santé publique (lutte contre les nuisances et les risques)
- Nouveaux cimetières

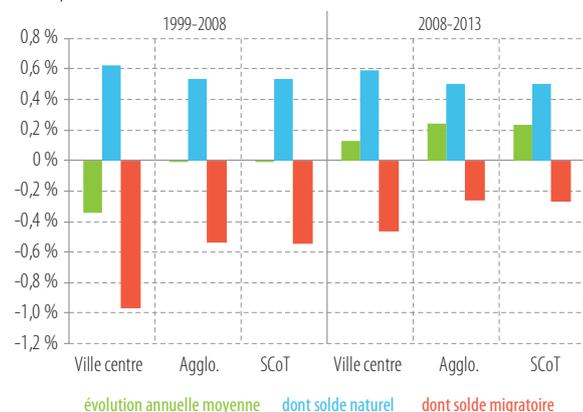
Gestion des flux

- Aménagement numérique
- Eau / assainissement
- Déchets
- Voirie / signalisation / éclairage public
- Stationnement
- Milieux aquatiques & trame verte et bleue
- Réseaux de chaleurs, gaz, électricité
- Maîtrise de l'énergie
- Transition énergétique

LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET URBAINES

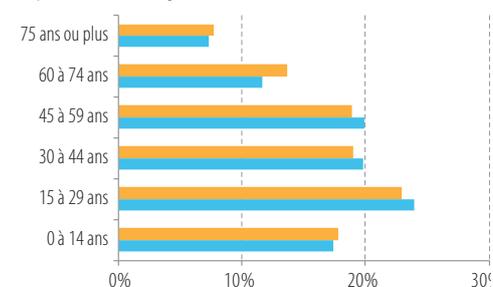
Les dynamiques démographiques ville-centre/Agglo./SCoT.

Une reprise de la dynamique démographique dans l'urbain et le périurbain. (source : INSEE)



Après avoir connu un creux dans sa dynamique démographique au début des années 2000, le Grand Reims voit à nouveau sa population augmenter, y compris dans la ville centre. Ces résultats sont dus à un solde naturel particulièrement avantageux comparé à un solde migratoire négatif persistant depuis plusieurs années. Même si la tendance générale reste, comme à l'échelon national, orientée vers un vieillissement de la population, la part des moins de 45 ans reste conséquente, témoignant du dynamisme économique du territoire.

Évolution de la répartition de la population par tranches d'âges en 2008 et en 2013. Une part des moins de 45 ans encore très importante malgré une tendance au vieillissement. (source : INSEE)



Évolution comparée de la population

source : INSEE



REVENU ET INÉGALITÉS SOCIALES

Une agglomération plutôt modeste, mais présentant de fortes dichotomies

	CU Grand Reims	Évolution 2006-2014	Moyenne des 23 agglomérations
Revenu moyen des foyers fiscaux	26 116 €	+ 4 578 €	25 369 €
Part de foyers fiscaux non imposables	52 %	+9 points	55 %

source : DGI

	CU Grand Reims	Moyenne des 23 agglomérations
Part de la population couverte par le RSA	7,3 %	8,7 % (moyenne)
IDH4	0,45	0,42 (médiane)

sources : INSEE, CAF, DGI

Le revenu net imposable par foyer fiscal en 2014 est légèrement supérieur dans la Communauté urbaine du Grand Reims) à celui des principales intercommunalités du Grand Est (+600 €/an). Celui-ci masque néanmoins des disparités sur le territoire entre la ville centre, affichant un revenu fiscal moyen plus faible d'environ 21 000 € et les communes périphériques aux ménages plus aisés déclarant en moyenne jusqu'à trois fois plus. Le nombre de foyers fiscaux non imposables a également progressé entre 2006 et 2014 (+9 points).

Enfin, la part de la population couverte par le RSA est légèrement inférieure à la moyenne des 23 agglomérations du Grand Est retenues (7,3 % contre 8,7 %). Comme pour les revenus, la majorité de la population couverte par le RSA se localise dans la ville centre et sa première couronne, où se concentre également la part la plus importante de logements sociaux. La Communauté urbaine du Grand Reims affiche un IDH4 légèrement supérieur à la médiane des 23 intercommunalités du Grand Est, respectivement 0,45 contre 0,42.

HABITAT ET CONSTRUCTION

1 500 logements supplémentaires en moyenne par an

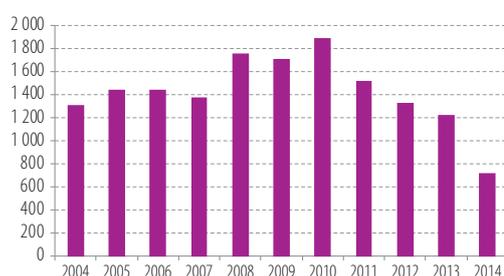
Construction neuve

sources : INSEE, Sit@del2

Communauté urbaine du Grand Reims	
Moyenne 2005-2009	1 547
Moyenne 2010-2014	1 336
Logements construits entre 2004 et 2014 pour 100 ménages	
CU Grand Reims	11,7 %
Moyenne 23 agglomérations	11,7 %

Évolution de la construction neuve

source : INSEE



Après avoir connu un pic entre 2008 et 2011, avec environ 1 800 nouveaux logements par an, la dynamique de construction s'essouffle sur la période 2011-2014. Cependant, une nette reprise s'observe en 2015. Encouragée par des dispositifs de défiscalisation qui expliquent pour partie la progression d'un point du taux de vacance, la construction de nouveaux logements a répondu à l'augmentation du nombre de ménages sur le territoire. La poursuite des tendances démographiques récemment observées et du ralentissement de la construction de logements devrait, à court terme, contenir le taux de vacance sous la barre des 7 %, assurant ainsi une fluidité du marché immobilier. La Communauté urbaine du Grand Reims reste marquée par une part de propriétaires occupants plus faible que le reste des principales intercommunalités du Grand Est (42 % contre 49 %), et un taux de logements sociaux plus importants (31 % contre 20 %, et même 41 % si on s'en tient à la seule commune de Reims).

Évolution de la vacance - (sources : INSEE, Sit@del2)

CU Grand Reims		Moyenne des 23 aggl.	
2008	2013	2008	2013
6,2 %	6,9 %	7,1 %	8,4 %

LES ÉCHANGES AVEC LES INTERCOMMUNALITÉS DU GRAND EST

Migrations résidentielles en 2013 avec les intercommunalités

(principaux flux) - source : INSEE

Intercommunalités	Flux entrant	Flux sortant
Métropole du Grand Paris	8 %	9 %
CA Châlons-en-Champagne	6 %	6 %
Pays Rethélois	5 %	5 %
CA Epernay	4 %	4 %
CC Champagne Picarde	2 %	-
CA Ardenne Métropole	4 %	2 %
CA Troyes	2 %	-
Eurométropole de Strasbourg	-	2 %

Navettes domicile-travail en 2013 avec les intercommunalités

(principaux flux) - source : INSEE

Intercommunalités	Flux entrant	Flux sortant
Métropole du Grand Paris	-	1,8 %
CA Châlons-en-Champagne	2,2 %	2,2 %
Pays Rethélois	3,3 %	0,4 %
CA Epernay	1,2 %	2 %
CC Champagne Picarde	2,3 %	0,3 %

Part des actifs occupés vivant et travaillant sur le territoire

source : INSEE

Communauté Urbaine Grand Reims	Moyenne des 23 agglomérations
88,8 %	76 %

Une Communauté urbaine tournée vers l'Île de France

La Communauté urbaine du Grand Reims compte près de 129 000 emplois. 81 % de ces emplois sont occupés par des actifs résidents dans l'intercommunalité. Sa proximité avec Paris, renforcée par l'arrivée du TGV il y a 10 ans, explique l'importance relative des migrations pendulaires vers le bassin économique francilien (environ 1 000 navetteurs quotidiens). Le reste des échanges d'actifs s'opère avec les principales agglomérations champenoises (Châlons-en-Champagne, Rethel, Epernay, Charleville-Sedan) et axonaises (Château-Thierry, Laon), le rayonnement économique de l'agglomération rémoise dépassant largement ses limites administratives.

A l'instar des migrations pendulaires, les flux résidentiels s'opèrent sur ces mêmes zones d'influence, avec un équilibre de ces flux, sauf avec les Ardennes, la Champagne Picarde et Troyes, territoires sur lesquels l'agglomération exerce une réelle attractivité.

Quand le territoire institutionnel rencontre le territoire vécu

Avec un taux de 88,8 % d'actifs vivant et travaillant sur le territoire, l'intercommunalité de Reims dispose d'une capacité importante à « offrir » des emplois à ses habitants. Le périmètre de l'intercommunalité, très étendu, participe à l'importance de ce taux puisque ce périmètre reprend pour grande partie le bassin de recrutement du Grand Reims.

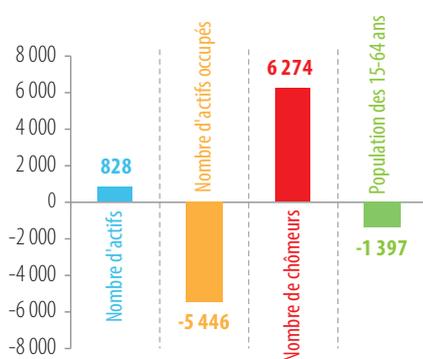
LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

Une reprise de la dynamique dès 2014

		Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
2008	CU Grand Reims	69,8 %	61,6 %	11,7 %
	Moyenne des 23 agglo.	70,4 %	61,5 %	12,7 %
2013	CU Grand Reims	70,9 %	60,9 %	14,1 %
	Moyenne des 23 agglo.	71,2 %	60,3 %	15,4 %

source : INSEE

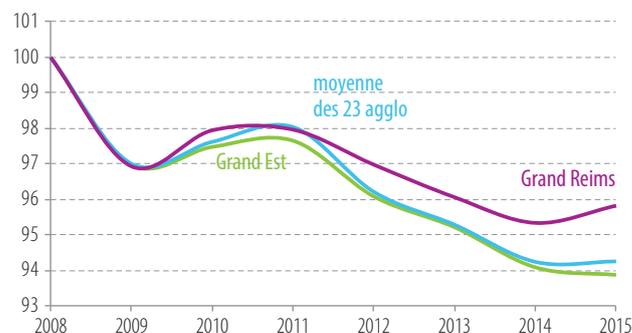
Variation 2008-2013 des 15-64 ans, des actifs, des actifs occupés et des chômeurs [source : INSEE]



À l'image des tendances observées sur le plan national, le Grand Reims a vu baisser le nombre de ses emplois salariés privés entre 2008 et 2015 (-3 500 emplois). La tendance s'inverse néanmoins depuis 2014, avec une reprise du nombre d'emplois salariés privés. Reims (ville centre) a été la plus touchée par cette dynamique négative, perdant à elle seule près de 2 800 emplois. Inversement, certaines communes de sa périphérie (Fismes ou Witry-lès-Reims) voient quant à elles leur nombre d'emplois progresser sur cette période, jouant ainsi un rôle dans le maillage économique du territoire.

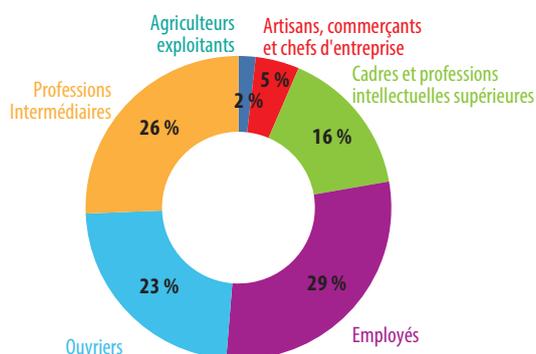
Évolution de l'emploi salarié privé (base 100 en 2008)

source : ACOSS



Les catégories socioprofessionnelles des actifs

source : INSEE



Le Grand Reims se caractérise par un nombre d'emplois métropolitains conséquent, principalement tournés vers les activités de gestion, de commerce, de prestations intellectuelles et culturelles. Avec une histoire industrielle moins marquée que ses voisins lorrains, la part d'ouvriers sur le Grand Reims est moins forte que dans le reste de la région Grand Est. En revanche, la tertiarisation de l'économie explique le poids plus important des cadres et professions intermédiaires dans la région rémoise. Enfin, les spécificités agricoles du territoire expliquent la présence plus forte d'emplois du secteur primaire, soutenus par une activité viticole et agro-industrielle « effervescentes ».

Part de l'emploi présentiel

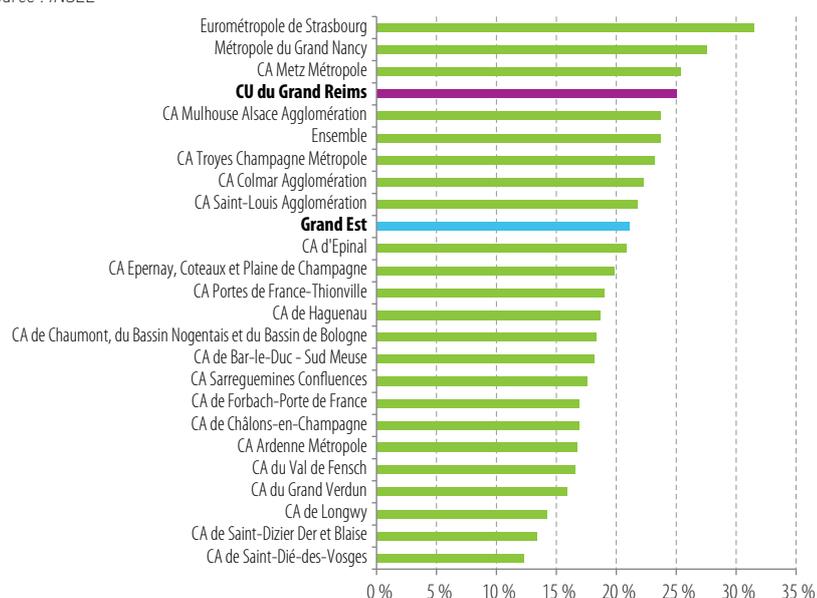
source : INSEE

	CU Grand Reims	Moyenne des 23 agglomérations
2008	65,0 %	67,4 %
2013	65,7 %	68,7 %

Le poids des activités présentes est légèrement plus faible que la moyenne du Grand Est. Ce sont principalement les activités de santé, action sociale et services de proximité qui dominent cette sphère. A l'instar des 23 intercommunalités, la part de celle-ci tend à se développer.

Part d'emplois dans les fonctions métropolitaines supérieures en 2013

source : INSEE



LES ACTIONS, LE(S) PROJET(S)

État des lieux des documents cadres (état d'avancement, périmètre...) et autres documents définissant la ou les stratégies territoriales.

Documents cadres :

- SCoT approuvé en décembre 2016 avec un périmètre qui correspond quasiment à celui du Grand Reims.
- PDU de Reims métropole validé en 2016
- PLH prolongé de deux ans, sera révisé en 2019
- Schéma local d'aménagement numérique validé en 2015.
- PCAET adoption du volet 1 en 2014 et du volet 2 en 2016. Le volet 3 est en cours d'élaboration.

Documents définissant la stratégie territoriale :

Le SCoT apporte des éléments de diagnostic et dégage les orientations territoriales principales. Il a été réalisé à une échelle territoriale pertinente qui colle au périmètre de la nouvelle Communauté urbaine du Grand Reims.

Le PADD du SCoT rémois ambitionne de relever 3 grands défis :

- Répondre aux besoins résidentiels et économiques en modérant la consommation des espaces (**Bassin de vie solidaire**).
- Définir un équilibre entre un développement métropolitain comme de proximité, et un fonctionnement écologique du territoire (**Bassin de vie attractif**).
- Articuler les choix de développement et la maîtrise des mobilités (**Bassin de vie responsable**).

Quel est le positionnement géostratégique de l'agglomération ? Quelle est sa vision de sa place dans le Grand Est ? Sur quelle alliance se projette-t-elle ?

Avec **143 communes** et **298 000 habitants**, le Grand Reims forme, en taille, la **deuxième agglomération de la Région Grand Est**, avec comme volonté et opportunité historique d'être la « porte d'entrée Ouest de la Grande Région et la « porte d'entrée Est du Grand Paris ».

LES ACTIONS, LE(S) PROJET(S)

Dans le cadre de cette nouvelle dimension régionale, l'objectif du Grand Reims est de peser davantage dans les choix stratégiques du territoire, pour assurer un rôle de métropole d'équilibre à l'Ouest de la Région Grand Est. L'ambition affichée est de devenir, dans les 10 ans, une Métropole reconnue, attractive, au même titre que Nancy et Strasbourg, et de faire du Grand Reims une Communauté urbaine de référence au service du dynamisme économique et de la création d'emplois.

Le Grand Reims souhaite se positionner comme étant la locomotive du territoire Champardennais (Charleville-Mézières/ Epernay/Châlons), tout en veillant à l'équilibre des territoires.

Afin de disposer d'un positionnement clair et distinctif au sein de la Région Grand Est, la stratégie du Grand Reims s'articule autour de 4 axes :

1. La Bioéconomie (incluant la production innovante et durable de la biomasse : projet ferme expérimentale dit « Ferme 112 » et la valorisation alimentaire et non alimentaire des agro-ressources par les biotechnologies industrielles, donc de la bioraffinerie)
2. Le vignoble et la production viticole (notoriété du Champagne, inscriptions Unesco, investissements privés et publics d'envergure,...).
3. Les usages avancés du numérique (en lien avec l'usine du futur, le calcul intensif et SIMSEO).
4. Les services de back-office des entreprises.

Quelles sont les priorités affichées en matière de développement économique [offre immobilière et foncière, soutien aux commerces, organisation de l'innovation sur le territoire...]?

La stratégie de développement économique du Grand Reims vise à mettre en valeur les éléments de performance et de spécialisation du territoire. En ce sens, des priorités en termes de développement économique sont clairement affichées :

1. La Bioéconomie et le calcul intensif

- Se positionner en aval et en amont de la filière Agro-ressources afin d'occuper l'ensemble de la chaîne de valeur. Le pôle aval est bien structuré autour de l'industrie et de la recherche (CEBB), quant au pôle en amont, il est en devenir avec le projet de la Ferme 112 porté par l'association Agro-ressources et Bioéconomie de demain. L'objectif de ce développement économique suit une logique de rationalisation et de cohérence avec un porteur de projet unique présent en aval et en amont.
- Poursuivre et renforcer le soutien du calcul intensif et SIMSEO Nord-Est, déclinaison régionale du programme national SIMSEO d'accompagnement des TPE, PME et ETI à l'usage de la simulation numérique dans l'industrie et le BTP, portée conjointement par les universités de Reims et de Strasbourg.

Des priorités de développement économique en adéquation avec celles du CPER.

2. Le vignoble et la production viticole

Autre spécialisation du territoire, le vignoble et la production viticole qui sont une force et un atout identitaire indéniable.

Reims doit se positionner comme la « porte d'entrée » du Champagne : au-delà des investissements qui ne font que « reconnaître » cet état de fait, c'est bien une stratégie cohérente du territoire, en « rayonnement » qui doit se développer, et dont la légitimité tient :

- De la notoriété de Reims, inégalée sur la thématique « champagne »
- Des inscriptions UNESCO
- Du positionnement géographique (accessibilité)
- De la capacité à investir, en termes privés (projets d'envergure : LVMH, Palmer en cours) et public (cf. projet de centre d'interprétation élaborée en synergie avec le territoire)

Le positionnement de la Communauté urbaine en matière de développement du tourisme résidentiel et d'affaire à travers le domaine vini-viticole constitue incontestablement un axe de développement économique.

La nouvelle stratégie touristique qui se met en place vise à faire monter en gamme en développant des offres premium fondées sur les valeurs distinctives du territoire telles que le projet de création du « Projet Centre d'interprétation du Champagne », et de la redynamisation des Halles du Boulingrin. Ce projet a été transmis aux services régionaux du Grand Est et a reçu un bon accueil auprès de ces derniers.

3. Les pôles santé et université

Conforter et soutenir le pôle santé avec le nouveau CHU et la polyclinique de Courlancy.

- Rénovation du CHU afin de disposer d'une offre de soins publique de qualité et qui offre l'opportunité de fixer sur notre région les praticiens qui y sont formés.
- Création de la polyclinique de Reims-Bezannes : l'ambition est claire pour le nouvel établissement, devenir une référence dans un secteur très large, allant de l'Est de la région parisienne à l'Est de la France. L'ouverture est annoncée en 2018, pour un budget estimé à 135 millions d'euros.

Le Grand Reims s'inscrit en cohérence avec les projets en cours et apparaît naturellement comme un élément structurant du maillage territorial de l'offre de soin, mais aussi de la recherche de l'innovation nécessaire pour disposer de l'attractivité d'une offre de qualité.

Soutenir le pôle universitaire pour une intégration réussie au sein du Grand Est

Le rayonnement de l'offre universitaire est un élément majeur pour le dynamisme du territoire au sein de cette nouvelle échelle régionale, et le Grand Reims dispose de spécificités à mettre en avant : la présence de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design (ESAD au nombre de 12 en France) et du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR).



En ce sens, le Grand Reims soutient la stratégie de l'URCA qui vise à renforcer son positionnement à travers différents axes :

- Augmenter le potentiel de production scientifique afin de créer un pôle de référence nationale, voire internationale, autour des agro-ressources, de l'environnement, des biotechnologies et de la bio-économie.
- En effet, la politique de recherche et de valorisation de la région Grand Est a identifié la Champagne-Ardenne comme le porteur des thématiques de recherche en lien avec celles du pôle de compétitivité à vocation mondiale Industries & Agro-ressources (pôle IAR).
- Etre un acteur majeur de la recherche et de la formation au plus haut niveau académique.
- Permettre à tous les campus d'avoir accès à des services numériques de qualité (Campus 3.0).
- Proposer une offre de formation supérieure (master/doctorat) visible et attractive à vocation nationale et internationale.

4. La requalification et la reconversion des friches

Renforcer la visibilité des zones d'activités existantes par la requalification et l'optimisation de celles-ci. Des projets sont actuellement menés par le Grand Reims :

- Reconversion du site Sernam (Cf. projet aqualudique et salle événementielle)
- Reconversion du site Port Colbert par l'aménagement d'un quartier de l'innovation avec le déménagement de l'ESAD qui sera une locomotive du redéveloppement urbain.

Quelles sont les priorités affichées en matière d'attractivité résidentielle ? Urbanisme, habitat, transports, grands équipements, environnement...

La Communauté urbaine a mis en place une stratégie afin de renforcer l'attractivité résidentielle au travers de l'amélioration de l'offre de loisirs et de services aux personnes, la facilitation des mobilités, l'équipement numérique...

Cette stratégie de renforcement de l'attractivité résidentielle s'articule autour de grands projets :

- **La création d'un complexe aqualudique, sportif et d'une grande salle événementielle** sur l'ancien site du Sernam. Un projet global qui vise à transformer le centre-ville de Reims et à améliorer le cadre de vie de tous. Les Promenades seront par ailleurs totalement réaménagées et l'îlot boulingrin restructuré.
- **La création d'un pôle d'échanges multimodal**, il facilitera les interconnexions entre les différents modes de transports des usagers, concourant ainsi à rendre la cité des Sacres et son centre-ville plus accessibles. Le futur pôle favorisera ainsi en un point unique les échanges multimodaux, notamment entre le train, le tramway, les bus urbains et les cars. Il aura également vocation à intégrer une offre de services à la mobilité durable, dans le souci d'une démarche environnementale visant à encourager l'utilisation des transports en commun.

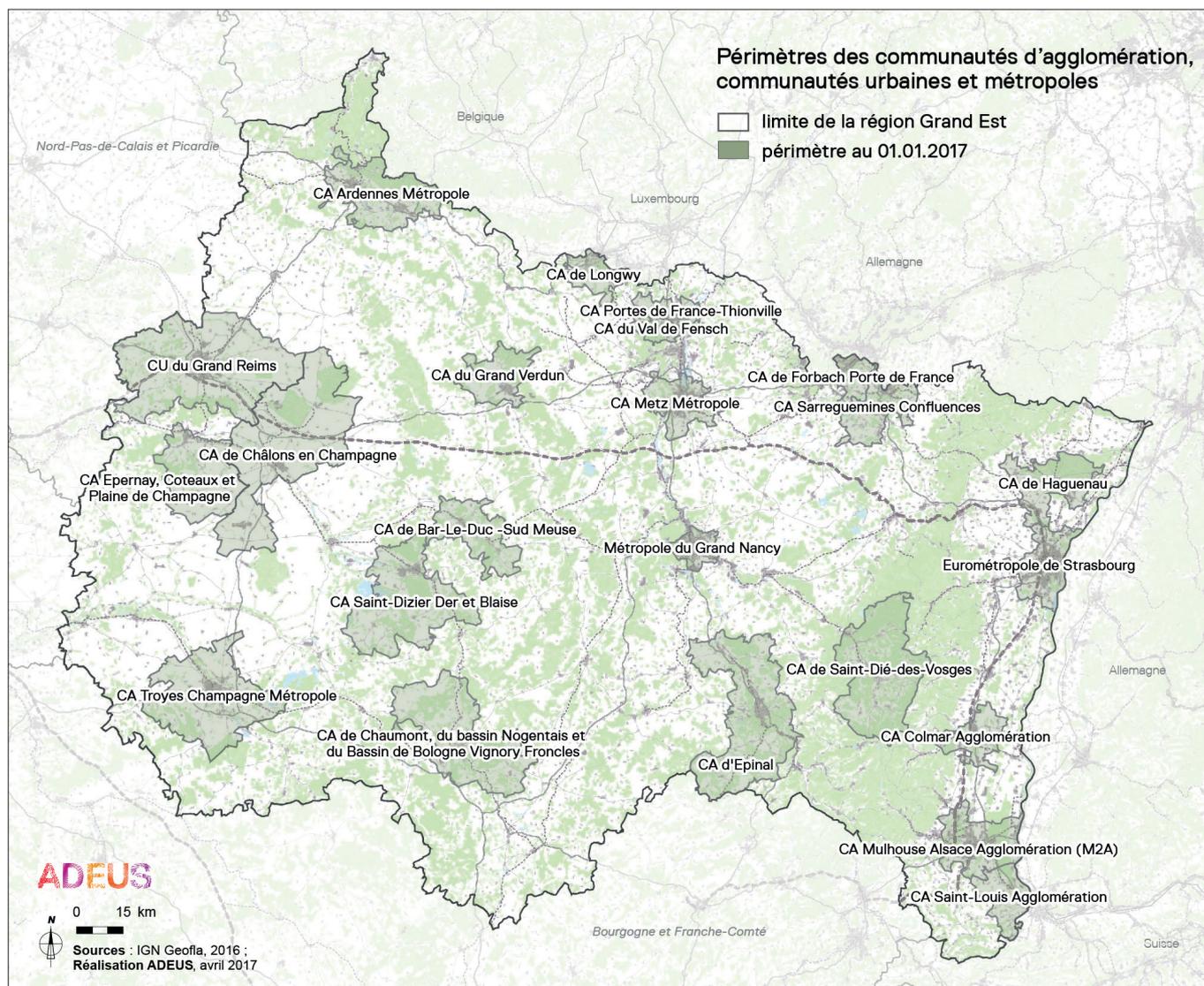
- **Concernant la politique de transports et des déplacements**, il s'agit davantage d'un enjeu de services que d'infrastructures, avec un développement de la fréquence du maillage des haltes ferroviaires. En la matière, le PDU qui est doté d'une vision cohérente des enjeux de développement des services territoriaux est le document de référence.
- **En termes de politique d'habitat**, la priorité affichée réside dans le rééquilibrage du territoire entre la localisation des différentes typologies de logements. Aujourd'hui le SCoT récemment approuvé offre la vision la plus cohérente et la plus aboutie en termes de politique d'habitat. Le PLH sera révisé en 2019 et aura vocation à décliner, jusqu'à l'échelle communale, le contenu du Document d'Orientation et d'objectifs (DOO) du SCoT.
- **L'équipement numérique de la Communauté urbaine** est un enjeu majeur. Au travers de son Schéma local d'aménagement numérique, validé début 2015, il s'agit de renforcer l'attractivité du territoire et de réduire la fracture numérique. : à ce titre, la Communauté Urbaine adhère pleinement aux objectifs poursuivis par la région Grand Est dans le cadre de son plan d'accélération du déploiement du FTTH par le recours à une délégation de service public, en cours de procédure, qui permettra d'accélérer le déploiement du FTTH en accord avec les besoins du territoire.

QU'ATTEND L'AGGLOMÉRATION DU SRADDET ?

Les attentes de la Communauté d'agglomération sont les suivantes :

- La bonne prise en compte de la Communauté urbaine comme étant un territoire d'équilibre majeur sur le Grand Est.
- Que le Grand Reims fasse parti d'une gouvernance resserrée sur l'élaboration du SRADDET et qu'il soit considéré comme un véritable relais des politiques de la région Grand Est.
- Que la région Grand Est apporte de la visibilité (quelle est l'organisation géographique de l'espace et des spécificités des territoires ?), mais aussi de la subsidiarité en confiant au territoire la responsabilité de décliner les objectifs territoriaux, et enfin que le SRADDET articule ses objectifs avec la contractualisation des CPER.

La stratégie régionale doit se baser sur les spécificités territoriales pour une identité forte des territoires et permettre un essaimage de ces spécialisations auprès des territoires voisins.



Les « 23 agglomérations » désignent les Communautés d'agglomérations, métropoles et communauté urbaine de la Région Grand Est.



Mars 2017

Analyse et rédaction : **Amel Benchernine, AUDRR**
 Traitement statistique : **Marie Charlotte Devin, AGURAM**
 Cartographie : **Fanny Chailloux, ADEUS**
 Mise en page : **ADEUS**